

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNÉE 2022

L'an deux mille vingt, le **mardi 22 mars 2022 à 9h00**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 15 mars 2022 s'est réuni sur 2 rue de Saint Tropez - Hôtel du Département, 56000 VANNES sous la présidence de David LAPPARTIENT.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. David LAPPARTIENT	Président
Mme Marie-José LE BRETON	3 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	4 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	1 ^{er} Vice-Président
Mme Anne GALLO	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Paul BARRET	
Mme Nathalie COURTRAI	
Mme Gaëlle FAVENNEC	

Procuration :

Mme Nathalie COURTRAI donne procuration à M. David LAPPARTIENT
Mme Gaëlle FAVENNEC donne procuration à Mme Marie Jo BRETON

Etaient également présents :

Mme Monique CASSÉ (directrice)
Mme Morgane DALLIC (responsable du pôle Mer et Littoral)
M. Maden LE CROM (chargé de mission transition agricole et alimentaire)
Mme Marie TAVENNEC (Responsable administrative et financière)
M. Clément BRIANDET (Architecte conseil)

PLAN DE FINANCEMENT NATURA 2000 ANNÉE 2022

Le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan assure l'animation des documents d'objectifs sur les sites Natura 2000 :

- n° FR 53 000 30 : ZSC Rivière de Pénerf, marais de Suscinio ;
- n° FR 53 100 92 : ZPS Rivière de Pénerf ;
- n° FR 53 000 29 : ZSC Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuy ;
- n° FR 53 100 86 : ZPS Golfe du Morbihan.

Pour les deux sites concernant le Golfe du Morbihan, l'animation est coréalisée avec l'Office Français de la biodiversité

L'animation des sites Natura 2000 porte sur :

- Le suivi scientifique et technique des actions prévues dans les Documents d'Objectifs ;
- L'animation des outils Natura 2000 : Contrats Natura 2000, Charte Natura 2000 et Mesures Agri-Environnementales Climatiques ;
- La veille à la cohérence des politiques publiques et programmes d'actions sur les sites Natura 2000 ;
- L'appui à projets dans le cadre des évaluations d'incidence ;
- L'information, la communication et la sensibilisation ;
- La gestion administrative et financière, ainsi que l'animation de la gouvernance du site.

Le contenu de la mission, les résultats attendus ainsi que les financements dédiés de l'État et de l'Union Européenne pour conduire cette mission feront l'objet d'une convention entre l'État et le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan.

À ce titre, le Parc peut bénéficier d'une aide de l'État et de l'Union européenne (Fonds européen agricole pour le développement rural - FEADER - mobilisé dans le cadre de l'opération 7.6.5 du Programme de Développement Rural Bretagne (PDRB) - 2014/2020). En tant que collectivité territoriale, le Parc peut également appeler ce fond, sur sa part d'autofinancement.

Une demande de subvention 2022 au titre de l'animation des documents de gestion des sites Natura 2000 nécessite d'être formulée auprès de la DDTM du Morbihan

Plan de financement du Projet :

Financeurs sollicités	Montant en Euros
Union Européenne (FEADER)	35 023,04 €
État	20 268,75 €
Sous-total financeurs publics	55 291,79 €
Autofinancement appelant du FEADER	10 789,42 €
Total général = coût du projet	66 081,21 €

Les dotations financières de l'État et de l'Europe s'élèveraient à 55 291,75 €.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, le Bureau Syndical décide à l'unanimité :

- D'engager le Syndicat mixte du Parc naturel Régional du Golfe du Morbihan à être opérateur Natura 2000 sur les sites Natura 2000 n° FR 53 000 30 : Rivière de Pénerf, marais de Suscinio, FR 53 100 92 : Rivière de Pénerf, FR 53 000 29 Golfe du Morbihan, côte ouest de Rhuys, FR 53 100 86 Golfe du Morbihan avec les financements dédiés, en autorisant le Président du Parc à signer la convention pour l'exercice 2022 ;
- D'approuver le plan de financement 2022 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président du Parc à effectuer la demande de subvention auprès de la DDTM du Morbihan.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel
Régional du Golfe du Morbihan,



David LAPPARTIENT